Preuve d'identité pour voter

Pour exercer votre vote, vous devrez obligatoirement présenter au scrutateur l'un des documents suivants :

- carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- permis de conduire;
- passeport canadien;
- certificat de statut d'Indien;
- carte d'identité des Forces canadiennes.

Vote au bureau de la présidente d'élection

Une nouveauté cette année; le vote au bureau de la présidente d'élection se déroulera le 24 octobre 2025, tel que prévu pour les municipalités de plus de 20 000 habitants, de 13 h à 20 h, **à l'Espace des Bâtisseurs, situé au 2022, Place du 350e**.

Vote itinérant

Le vote itinérant aura lieu le 25 octobre 2025 sur rendez-vous. Vous pouvez faire une demande pour voter à votre domicile si vous êtes à mobilité réduite ou incapable de vous déplacer pour des raisons de santé.

Vote par anticipation

Le vote par anticipation aura lieu le 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h **à l'Espace des Bâtisseurs, situé au 2022, Place du 350e**.

Scrutin du 2 novembre

Présentez-vous au bureau de vote désigné pour votre district afin d'exercer votre droit de vote. Les bureaux de vote seront ouverts de 10 h à 20 h.

Annonce des résultats du scrutin

Les résultats de l'élection seront annoncés par la présidente d'élection, le 2 novembre 2025, à la Maison Saint-Louis, dès que le recensement des votes sera terminé. Vous êtes invités à y assister.

Districts électoraux

District 1
La Guillaudière

District 2
La Sitière

District 3
Langloiserie

District 4
Notre-Dame

District 5
Petite-Prairie

District 6
Les Seigneuries

District 7
Saint-Charles

District 8
De Martigny

Le lieu de vote sera confirmé sur la carte de rappel qui vous sera envoyée par la poste dans la semaine du 6 octobre 2025.

Information

Bureau de la présidente d'élection

175, rue Sainte-Anne, C.P. 5000,
Varennes (Québec) J3X 1T5
450 652-9888, poste 1600
Télécopieur : 450 652-2655
greffe@ville.varennes.qc.ca

Élections Québec

Téléphone : 1 800 463-4385
www.electionsquebec.qc.ca

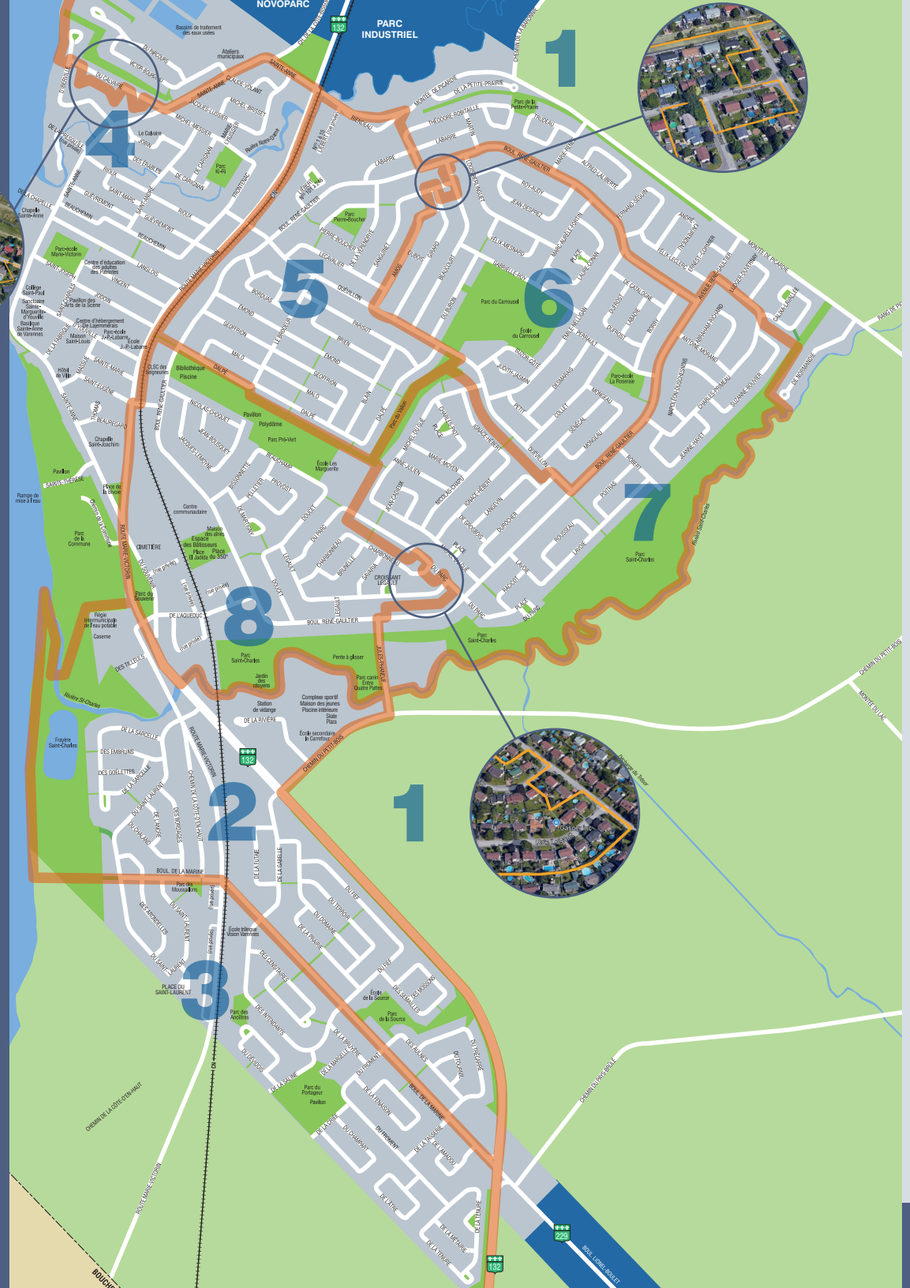

Guide de l'électeur

Élection municipale
du 2 novembre 2025

VARENNES

www.ville.varennes.qc.ca

3 septembre

Avis public d'élection

3 octobre

Dépôt de la liste électorale

Avis de révision de la liste électorale acheminé à toutes les adresses civiques

14, 16 et 21 octobre

Commission de révision de la liste électorale

(demandes d'inscription, de radiation ou de correction)

Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique

24 octobre

Jour du vote au bureau de la présidente d'élection

Espace des Bâtisseurs, 2022, Place du 350e

25 octobre

Jour du vote itinérant

Vote des électrices et électeurs hébergé(e)s dans un établissement de santé et à domicile.

26 octobre

Jour du vote par anticipation

Espace des Bâtisseurs, 2022, Place du 350e

2 novembre

Jour du scrutin

Message de la présidente d'élection

Le 2 novembre prochain, vous serez invités à exercer vos droits démocratiques dans le cadre de l'élection générale à la Ville de Varennes. Vous aurez à choisir vos représentants élus au conseil municipal pour les quatre prochaines années. Nous vous invitons à y participer en grand nombre.

En plus de choisir un(e) candidat(e) pour le poste de maire, vous devrez choisir un(e) candidat(e) pour le poste de conseiller(ère) de votre district.

Ce guide n'est qu'un résumé de l'ensemble des textes juridiques et de la documentation disponible. Mon équipe et moi-même demeurons à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations. Vous pouvez nous joindre en composant le 450 652-9888, poste 1600.

Mylène Rioux, OMA
Greffière et présidente d'élection

Mises en candidature

La période électorale débute le 19 septembre. Le bureau de la présidente d'élection est ouvert, selon l'horaire mentionné à l'avis public d'élection, pour recevoir les déclarations de candidature à compter du 19 septembre jusqu'au 3 octobre 2025 à 16 h 30.

Il est à noter qu'un parti politique doit être reconnu préalablement par Élections Québec. Un candidat indépendant doit être autorisé par la présidente d'élection.

Conditions pour être inscrit sur la liste électorale

- En date du 2 novembre 2025 :
  - être majeur;
  - être une personne physique de citoyenneté canadienne (les personnes morales n'ont pas le droit de vote);
  - ne pas être dans un des cas d'incapacité prévu par la loi;
- Remplir une des conditions suivantes :
  - être domicilié sur le territoire de la Ville et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
  - être, depuis au moins 45 jours, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise.

Note : un électeur ne peut être inscrit qu'une seule fois et à un seul titre sur la liste électorale.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou l'établissement d'entreprise ayant la valeur foncière la plus élevée.

- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désigné à cette fin au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité au plus tard le 21 octobre 2025.
- Ne peut être désigné, le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.
- Ne peut être désigné, le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Qui peut voter?

Toute personne inscrite sur la liste électorale de la Ville. Il est de la responsabilité de l'électeur de s'assurer de son inscription. Vous pourrez vérifier votre inscription sur cette liste en téléphonant au 450 652-9888, poste 1600, à compter du 6 octobre 2025.

Vous recevrez aussi par la poste, au début du mois d'octobre, un avis d'inscription sur la liste électorale mentionnant le nom des personnes inscrites sur la liste à votre adresse. Vous recevrez aussi cet avis si aucune personne n'est inscrite à votre adresse.

Si votre nom n'apparaît pas sur cette liste, vous devrez vous présenter à la commission de révision pour procéder à votre inscription.

Révision de la liste électorale

La commission de révision de la liste électorale de la Ville siègera à la Maison Saint-Louis aux dates et heures suivantes :

- le mardi 14 octobre 2025, de 10 h à 20 h
- le jeudi 16 octobre 2025, de 14 h 30 à 22 h

Vous pourrez présenter à cette commission des demandes d'inscription, de correction ou de radiation. Toutes ces demandes peuvent être faites par un parent, par le conjoint de l'électeur ou par une personne qui cohabite avec lui. Dans le cas d'une radiation, la demande peut également être faite par un électeur inscrit sur la liste électorale de la même section de vote que lui.